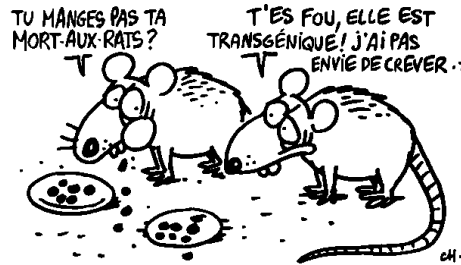


Vous voulez savoir ce que vous mangez ?

Les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) sont des organismes « dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement » (dir. 2001/18).



Vous connaissez les OGM transgéniques, mais il existe de nouvelles techniques (CRISPR, TALEN ...) qui donnent des *nouveaux OGM*. *A fortiori*, ce sont des OGM et ils doivent être régulés (évaluation des risques, détection, étiquettes, suivi). Ce sont soit des OGM qui tolèrent un herbicide (dont ils sont gorgés), soit des OGM qui produisent un insecticide. Avec les nouveaux OGM, c'est exactement pareil, avec en plus, des plantes à la composition modifiée (tomate avec un ingrédient GABA par exemple, mais même offerte aux japonais, ils n'en veulent pas). Les nouvelles techniques sont certes plus précises que la transgénèse, mais font encore beaucoup d'erreurs, et elles donnent des plantes brevetées.

La Commission européenne (Ce) veut déréglementer la majorité des OGM. Comment et pourquoi ?

→ La mobilisation citoyenne contre les OGM en France a abouti en 2018 à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui confirme que les *nouveaux OGM* sont des OGM. Ils sont donc soumis aux obligations d'évaluation des risques, d'étiquetage, de traçabilité et de suivi.

→ La Ce a publié le 5 juillet 2023 sa proposition qui vise à ne plus appeler OGM ces nouveaux OGM produits de Nouvelles Techniques Génomiques (NTG). En changeant leur nom, elle veut supprimer toutes les obligations liées aux OGM. L'exécutif européen veut nous en faire manger sans qu'on le sache.

→ La Ce soutient que ces « végétaux NTG » pourraient ne pas différer des végétaux issus de la sélection traditionnelle ou de la nature.

Pourtant, les industriels des semences sont bien capables de différencier leurs semences de celles de la concurrence ! Donc s'ils voulaient les différencier de la nature, ils le pourraient aussi. Ce n'est pas une erreur : c'est un mensonge.

→ La Ce ne veut plus considérer la technique de modification génétique mais le produit, c'est à dire le végétal obtenu par cette technique. Elle refuse d'évaluer les erreurs des techniques. Cela n'incitera pas les industriels à éviter les erreurs et les risques !
→ De plus fort, la Ce exonère toutes les techniques actuelles et même celles à venir. C'est un chèque en blanc pour les industriels au détriment de l'information du consommateur.

→ Les brevets sur le vivant rendront dans un premier temps les paysans victimes de contaminations. Donc ils ne pourront plus garder leurs semences. Dans un second temps, ce sont les petits semenciers européens qui devront payer des royalties aux titulaires des brevets. Nous convergerons vers un oligopole d'agrochimistes qui contrôleront nos semences et notre alimentation. Sans autonomie pour la production de semences, nous n'aurons pas d'autonomie politique.

→ Le principe de précaution pourtant inscrit dans le droit européen n'est plus mentionné. Surtout, il n'est plus appliqué !

→ Les promoteurs des OGM transgéniques nous promettaient une baisse de l'usage des pesticides, résoudre la faim dans le monde etc. La Ce reprend les mêmes promesses et ajoute de nous adapter au dérèglement climatique. Elle parle même de critère de durabilité et y inclut l'usage d'herbicides chimiques ! Aucune des promesses n'a été tenue. Par contre la consommation de pesticides a explosé. Pourquoi les industriels et la Ce tiendraient plus ces nouvelles promesses ?
→ La seule durabilité est que les paysans puissent échanger leurs semences, qu'ils soient payés de leur travail, que les consommateurs sachent ce qu'ils mangent et que les paysans sachent ce qu'ils sèment. Ne les laissons pas faire !

OGM dangers // <https://www.OGMdangers.org>

6 avenue du Maine

75015 Paris // T. (0)1.43.27.49.86